Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 18 DÉCEMBRE 2017
Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

État civil 2017

Naissances

- **Manon**, le 9 février, fille de Quentin Breda et d'Aurora Gross
- **Lise**, le 16 février, fille d'Elie Fesseler et d'Eva Aloisi
- **Valentine**, le 20 avril, fille de Bruno Feder et de Laurence Meinrad
- **Djayana**, le 18 mai, fille de Rudy Moïse et de Prescillia Berchet
- **Isaac**, le 4 juin, fils de Fahim Guendouz et d'Adeline Koell
- **Julia**, le 3 juillet, fille de Michaël Navarro et d'Anne-Sophie Ermolli
- **Léon**, le 7 juillet, fils de Fabrice Jeandenans et de Mélanie Etterlen
- **Charles-Élie**, le 3 septembre, fils de Jean-Charles Fettig et de Marie Solazzo
- **Simon**, le 28 novembre, fils de Loïc Koensgen et de Chloé Depickere

Mariages

- **Virginie Bauer** et **Adrienne Kieger**, le 3 juin
- **Frédéric Hermann** et **Lucille Dreyer**, le 22 juillet

Décès

- **Marie Madeleine Treiber**, le 2 juin
- **Marie-Thérèse Weber**, le 24 août
- **Eugénie Bitsch**, le 9 septembre

Calendrier des manifestations

EN JANVIER

- Le 4 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Le 12 : Présentation des vœux dans la salle communale (rue du Lauragais) à 20 h
- Les 13-14 : Week-end de la chance des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Le 24 janvier : maison polyvalente à Guewenheim

EN FÉVRIER

- Le 17 : Carnaval de l'APVS

EN MARS

- Le 4 : Loto du conseil de fabrique de Soppe-le-Bas, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Le 29 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

Chorale Sainte-Cécile

Vous aimez chanter ? Et si vous rejoigniez la chorale Sainte-Cécile de Soppe-le-Bas ? Présidée par Charlotte Gasser et accompagnée par l'organiste Laurent Draxel, la chorale — qui anime avec talent les messes dominicales et les autres célébrations rythmant la vie de notre village — recherche activement des personnes motivées désireuses d'intégrer ses rangs (voir ci-dessous). Intéressé(e) ? N'hésitez pas à vous adresser à Charlotte Gasser (06 77 66 90 47) ou à Laurent Draxel (06 58 23 68 38).

HIVER 2017
Numéro 91

Dans ce numéro :

Infos 2
Sapeurs-pompiers 3
Conseil de fabrique 3
Associations 4
Calendrier des manifestations 8
Chorale 8
État civil 2017 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du *Flash 313* vous souhaite de très chaleureuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Vicissitudes à la chorale

La chorale s'est constituée en association en 1901, sous l'impulsion de Jules Kieffer, instituteur et organiste. Les statuts ci-dessous ont été approuvés par les vingt hommes qui la composaient :

1. Les candidats doivent se signaler chez le président.
2. Si le candidat est accepté, il aura à payer un droit d'inscription de un mark s'il a moins de 17 ans, et de deux marks s'il a plus de 17 ans.
3. Chaque semaine, en hiver, il y aura deux répétitions, le mardi et le vendredi ; en été que le vendredi. L'heure est définie par le comité.
4. Tous les membres sont tenus à assister aux répétitions.
5. Celui qui arrive en retard doit payer une amende de 10 pfennigs.
6. Si un membre n'est pas présent au début de l'étude des chants, sans excuse, l'amende est de 25 pfennigs.
7. La maladie et l'absence au village sont considérées comme excuses valables. Toute autre excuse sera examinée par le président.
8. Il est interdit de fumer pendant les répétitions.
9. Les bavardages à haute voix ne sont pas tolérés.
10. Il est interdit de quitter la salle sans prévenir. En cas de récidive, le chef de chœur peut prononcer l'exclusion.
11. Tous les chantres sont tenus d'être présents aux diverses fêtes, dans l'église ou en dehors, pour faire entendre leur voix au Seigneur lors des chants polyphoniques. Si un membre est empêché, il préviendra le directeur. La mauvaise volonté n'est pas une excuse valable.
12. Celui qui manque à ces devoirs est passible d'une amende de 50 pfennigs.
13. Quand il est prévu que les chants aient lieu dans le chœur de l'église, tous les chantres sont tenus à y participer, sous peine d'une amende de 50 pfennigs.
14. Si la chorale est sollicitée lors d'un mariage ou d'un enterrement, c'est au curé, et à lui seul, d'en décider, car il peut être contraint de refuser en cas de comportements malveillants.
15. L'amitié doit régner entre les chantres, ainsi que l'envie d'apprendre de nouveaux chants.
16. Si un membre se retire ou est exclu, il n'a aucune prétention à avoir concernant les cotisations payées.
17. Chaque membre paie une cotisation mensuelle de 25 pfennigs.
18. En cas de dissolution de l'association, les fonds restants sont versés dans la caisse de l'église, pour aider à régler les dépenses courantes.

Chaque année, si possible, une excursion est organisée pour le plaisir des chantres. Le directeur et le comité ont à choisir la destination. Un comportement incorrect lors de l'excursion peut entraîner l'exclusion de l'association. Pendant tout le parcours de l'excursion, les chantres ont à obéir et à suivre les instructions qui leur seront données.

L'association se compose depuis sa création des membres suivants : Kieffer Jules, président, Hirth Joseph 1, secrétaire, Schernberg François, Kuenemann

Déneigement

C'est l'hiver ! Et si l'idée de passer un beau Noël blanc réjouit les cœurs, il ne faut pas oublier quelques règles pour que neige ne rime pas avec galère : déneiger les trottoirs c'est de la responsabilité de chaque riverain, ne pas stationner de véhicule pouvant entraver le passage du chasse-neige, recommander aux enfants de ne pas faire de luge ou autres glissades sur la chaussée, et enfin…

rester prudents et patients !

À MÉDITER

« Le devoir a une grande ressemblance avec le bonheur d'autrui »
Victor Hugo

Émile, Liebenguth Joseph, Tresch Joseph 1, Tresch Joseph 2, Erhard Achille 2, Erhard Paul, Bellicam Eugène, Bitsch Aloïse, Hirth Louis, Erhard Louis 1, Erhard Louis 2, Erhard Georges, Erhard Achille 1, Erhard Jules, Hirth Joseph 2, Liller Auguste, Muringer Léon.

Des dissensions apparaissent très vite. Dès la première année il y a des départs : Kuenemann Émile et Schernberg François. L'année suivante ce sont Erhard Achille 1 et 2, Erhard Paul, Tresch Joseph 1 et 2 et Bellicam Eugène. Il y a aussi de nouvelles recrues : Bury Jean-Baptiste, Hug Émile, Liebenguth Albert, Wadel Émile, Guttig Alfred. Mais c'est en 1905 que la crise, qui couvait, éclate : Erhard Louis 1, alors président, refuse au nom de tous les chantres de payer les cotisations mensuelles. Le curé l'exclut de la chorale, le considérant comme un « persécuteur » du curé, et dans la foulée modifie les statuts : tout ce qui concerne la chorale doit passer par lui ! L'année suivante, c'est Erhard Louis 2 qui est exclu au mois d'août parce qu'il avait loué la kilbe, et fut considéré dès lors comme un ennemi du curé.

L'affaire connaît son épilogue en 1907. L'association est dissoute : le curé Haegy a noté le transfert de 38.53 marks dans les comptes de l'église le 9 octobre, comme le prévoit l'article 18 des statuts.

André Deyber

PACS : en mairie depuis le 1er novembre

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016.

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Déchets

À partir du 1er janvier 2018, le service de collecte des déchets évolue : nouveau jour de collecte des ordures ménagères, collecte du tri sélectif (sauf verre) en porte-à-porte et badge d'accès en déchèteries (déchèterie fixe et déchèterie mobile).

À partir du 1er janvier 2018, **la collecte des déchets ménagers se fera le mercredi** dans notre commune. La fréquence de passage **hebdomadaire** n'est pas modifiée. Les déchets sont toujours à mettre dans le bac gris à couvercle bordeaux.

La collecte du tri sélectif se fera une fois tous les 15 jours, le jeudi des semaines impaires, devant votre domicile, en sacs transparents jaunes fournis gratuitement par le SICTOM avec possibilité de déposer, à côté des sacs de tri, les cartons volumineux, sous réserve que ceux-ci soient pliés et ficelés. Dans un même sac de tri, vous pourrez déposer **en mélange** l'ensemble des emballages en plastique et en métal, les briques alimentaires, les petits cartons, tous les papiers. Pour le verre, vous devrez continuer à les déposer dans les points d'apport volontaire. Si vous avez un doute, suivez les consignes présentes sur les sacs de tri ! Lors de chaque collecte des sacs de tri sélectif, vous pourrez déposer autant de sacs de tri que nécessaire.

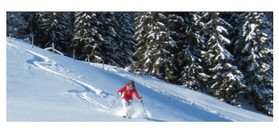

Bulletins neige de la station du Ballon d'Alsace et du Schlumpf

Découvrez les pistes ouvertes, l'état des routes et les possibilités de location de matériel en consultant les deux bulletins neige mis à jour par les stations :

Ballon d'Alsace :
https://apps.tourisme-alsace.info/batchs/LIENS_PERMANENTS/2001613000013_neige_ballon_alsace.PDF

Schlumpf :
https://apps.tourisme-alsace.info/batchs/LIENS_PERMANENTS/2001613000014_neige_Schlumpf.PDF

et rencontrer des professionnels de la parentalité.

Pour tous renseignements, contacter **Aline VALLEY** – Responsable Espace Adulte 03 89 39 20 65 ou adulte.resp@crealiance.org

Retrouvez l'actualité du CSC Créaliance sur le site internet www.crealiance.org, ou sur Facebook, le Journal des Spectacles et l'Alsace pour Sortir.

Accueil : 03 89 82 43 12 ou accueil@crealiance.org

Association forestière de la vallée de la Doller

La forêt : lieu de bien-être où règne la loi du plus fort !

Le film-documentaire « L'intelligence des arbres » et le livre de Peter Wohlheben « La vie secrète des arbres » connaissent un succès énorme qui doit nous interpeller.

Un appel au bon sens et à l'esprit critique

Le film et le livre révèlent une formidable entraide des arbres qui communiquent entre eux par les racines. Le néophyte peut en déduire que tous les jeunes arbres deviendront centenaires. Commençons par le premier stade de développement : le semis. Ils sont des centaines au m^2 exposés aux intempéries, aux maladies, aux rongeurs, au gibier… Seule une petite minorité épargnée passe au stade suivant : le fourré, puis de gaulis, de perchis, dans une compétition acharnée pour la lumière, l'eau et les nutriments. Pour aboutir à un chêne, un hêtre ou un sapin majestueux couvrant des dizaines de m^2, des milliers de semis et d'arbres sont morts. Cette loi du plus fort s'impose aussi au monde animal avec de nombreux prédateurs. Telle est la réalité de la nature qui n'est pas un espace idyllique !

Autre exemple de désinformation : les arbres qui se défendent ensemble contre le gibier. Aujourd'hui, nos forêts subissent des dégâts considérables des cervidés menaçant le renouvellement, la biodiversité (régression du chêne et du sapin) et détériorant la qualité des arbres (écorçage). Un dernier exemple d'irrationalité : débarder à cheval pour éviter la mécanisation de la récolte. En plus de leur poser la légitime question de la disponibilité en chevaux, demandons aux prescripteurs animés par une insouciante extravagance, s'ils vont en forêt, au travail, au cinéma, avec leur cheval !

Du bois de nos forêts pour la construction, le mobilier, la décoration, le chauffage…

Devant tant de désinformation, d'incompréhension, de méconnaissance, parfois de médisance, les propriétaires forestiers, publics ou privés, doivent impérativement expliquer le lien entre la forêt et le bois. Ce matériau naturel, renouvelable, chaleureux, est plébiscité, et les métiers de l'artisanat sont appréciés : charpentier, ébéniste, menuisier… Les nombreux emplois de notre filière forêt-bois méritent aussi une reconnaissance.

Le nouveau devoir des forestiers

Éduquer à la démarche scientifique, susciter le raisonnement, et stimuler l'esprit critique, voilà les nouveaux impératifs des forestiers. La multiplicité des fausses informations les justifie de plus en plus. Le recours à l'art est préconisé pour retrouver un lien entre la science et la société. Ceux qui disposeront de talents de conteur, de poète, de cinéaste, de dessinateur, seront les plus influents. La générosité et la créativité des forestiers doivent à présent être à la hauteur de la considération portée à la forêt.

Pour protéger le climat et nos forêts : utilisons plus de bois

L'effet maximal de protection du climat sera obtenu en combinant judicieusement la gestion durable de la forêt agissant comme puits de carbone, l'utilisation du bois d'abord comme matériau et ensuite comme combustible. Dans l'idéal, nous devons d'abord utiliser la plus grande partie possible du bois d'un arbre fraîchement abattu pour construire des bâtiments ou fabriquer des produits en bois. De cette façon :

- Le carbone sera fixé longtemps.
- L'utilisation d'autres matériaux consommant plus d'énergie et non renouvelables est évitée.
- De la place est disponible en forêt pour la croissance de nouveaux arbres, et pour préserver sa santé en réduisant la concurrence entre les arbres.

Le slogan « **Plus il y aura du bois dans votre vie, plus il y aura de la vie dans nos forêts** » est plus que jamais d'actualité !

Association forestière de la vallée de la Doller

Pour plus d'informations : www.forestiersdalsace.fr

Créaliance

Centre Socioculturel créaliance
Espaces Enfance - Jeunesse - Adulte

Le CSC Créaliance, c'est...
L'ESPACE JEUNESSE

Une nouvelle année scolaire commence, pour l'accueil périscolaire de Soppe-le-Bas, c'est une hausse des effectifs : nous accueillons 10 nouveaux maternelles et 5 nouveaux élémentaires, les enfants sont encadrés par 4 animateurs, 1 employée de collectivité et 1 responsable de site, notre agrément est donc passé de 48 à 52 enfants.

Cette année, le fil conducteur de notre projet pédagogique sera centré sur la comédie musicale d'« Émilie jolie ». Les enfants vont pouvoir s'exprimer par le chant, la danse et la réalisation des costumes et décors.

En parallèle, dès que la météo le permet, nous profitons des extérieurs pour nous dépenser à travers les jeux collectifs, des parcours sportifs, des jeux stratégiques. Le jardin du périscolaire nous offre un espace ludique de qualité avec une structure aménagée, nous utilisons également le terrain multisport mis à disposition par la commune.

Le grand changement pour cette rentrée, c'est la construction et l'ouverture imminente de l'école élémentaire à Soppe-le-Bas tout à côté de l'accueil périscolaire, les enfants n'auront plus à traverser la route et, ils disposeront de 10 minutes de plus par jour pour jouer… que demander de plus !

Le CSC Créaliance c'est aussi...
L'ESPACE ENFANCE

Les multiaccueils de Burnhaupt-le-Haut, Sentheim et Masevaux disposent d'agréments leur permettant d'accueillir, chacun, de 28 à 30 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h à 19h (18h30 pour la structure de Sentheim).

Adaptés à la petite enfance et à l'éveil des bambins, nos multiaccueils sont des lieux stimulants pour les aider à bien grandir. Soucieux d'offrir aux petits un cadre de vie évolutif et sécurisant, les professionnels encadrants ont aussi à cœur de soutenir les parents dans leur rôle, à travers une communication bienveillante et des conseils avisés.

Afin de répondre précisément aux attentes des familles, nos contrats d'accueils sont ajustés au mieux à leurs besoins de garde, que ce soit de manière occasionnelle quelques heures ou jours, ou plus régulièrement sur une durée trimestrielle ou annuelle.

Nous proposons également une formule « découverte et adaptation » permettant aux parents de nous confier leur enfant sur des temps courts, afin qu'il puisse se sociabiliser en douceur tout en se familiarisant — à son rythme — à la vie en collectivité, avant son entrée à l'école par exemple.

Par ailleurs, nous disposons de places d'urgence pour aider les parents à faire face à tout imprévu ou impératif familial (obligation d'absence subite, maladie de la nounou ou de la mamie…).

Aussi, quelles que soient vos nécessités d'accueil, nous nous tenons à votre disposition pour les étudier et vous proposer des solutions conformes à vos souhaits. N'hésitez pas à contacter Mme Frédérique Galli qui se tient à votre disposition pour tous renseignements utiles aux coordonnées suivantes : enfance.accueil@crealiance.org — Tél : 03 89 39 00 14 — Permanences téléphoniques : lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-18h.

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) du CSC Créaliance :

Un lieu d'information, d'animation et d'échanges au service des familles de la communauté de communes qui recherchent un mode de garde et des assistantes maternelles qui accueillent des enfants.

Un bulletin trimestriel et de nombreuses animations en matinée et en soirée y sont proposés : les matinées récréatives avec les multi-accueils, les rencontres itinérantes autour du jeu, la gymnastique pour enfants, le groupe de paroles, la bibliothèque… autant d'occasions de se former et de tisser des liens.

N'hésitez pas à contacter le RAM à Masevaux au 03 89 82 47 35 ou à Burnhaupt-le-Haut au 03 89 62 72 00 pour de plus amples renseignements ou pour avoir les coordonnées des assistantes maternelles. Ces services sont gratuits.

L'ESPACE ADULTE du CSC Créaliance… *C'est quoi ? C'est pour qui ?*

Un espace d'activité diversifié, varié et dynamique pour toute la famille !

Pour les adultes, des activités socioculturelles (yoga, scrapbooking, atelier bois, bibliothèque, cuisine asiatique, tissage, vannerie, couture, patchwork, café littéraire, cannage de chaises, peinture, café trico'thé, broderie et petites mains) pour s'essayer à de nouvelles techniques, partager et échanger en toute convivialité.

Pour les familles (enfants avec parents, grands-parents…), un programme d'animations familles toute l'année qui mêle sorties, spectacles, bourse aux vêtements, animations jeux avec la ludothèque du CSC, vacances et week-end familles pour partager du bon temps en familles.

Et pour tous les acteurs de l'éducation des enfants, des actions parentalité : soirées débats, animations parents enfants (jeudi des ouistitis, massages bébés), café des parents en lien avec le Réseau parents 68 de la Vallée de la Doller et du Vallon du Soultzbach pour s'informer, échanger

Commémoration du 11 Novembre

Comme l'an dernier, la cérémonie de commémoration du 11 Novembre qui s'est déroulée au monument aux morts, à l'issue de la messe célébrée en l'église Saint-Vincent, a attiré de nombreuses personnes, qui ont pu assister à l'interprétation de *La Marseillaise* par les enfants de l'école élémentaire du Soultzbach. Merci à eux ! Cette année encore, la cérémonie s'est terminée dans l'émotion, avec *Le Chant des partisans*, puis un vin d'honneur a été servi à la salle communale.

Prolongement de la rue des Vignes

Lors des inondations de juin 2016, des dégâts importants avaient été constatés dans le prolongement de la rue des Vignes en direction de la rue de Guewenheim : ravinement, trous dans la chaussée, disparition des enrobés. Aucune assurance ne couvrant ces risques, c'est la commune qui a dû supporter cette remise en état. Après concertation, c'est une équipe constituée de bénévoles et de conseillers municipaux qui a œuvré à la remise en état de la chaussée. 75 mètres linéaires de chaussée et 28 m^3 de béton mis en œuvre : ambiance béton assurée ! **Un grand merci à Gabriel, Willy, Raymond, Francis, Jean-Julien, Nicolas. Grâce à leur travail, les véhicules des forces de l'ordre, véhicules de secours, véhicules communaux, engins agricoles, véhicules de la Poste et véhicules de collecte des ordures ménagères pourront de nouveau passer.**
Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire la circulation à tout autre véhicule que ceux cités ci-dessus.

Corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Comme annoncé, une matinée dédiée à la **formation des premiers gestes de secours** a été organisée le 14 octobre à la caserne de Soppe-le-Bas, elle a rassemblé pas moins de 57 personnes. Un moment riche en échange et très convivial.

Sur la demande de l'institutrice de l'**école** de Mortzwiller, dans le cadre d'un projet scolaire, une équipe de sapeurs-pompiers est allée présenter leur véhicule et uniforme.

Comme il est de coutume, le 25 novembre nous avons célébré notre patronne, **sainte Barbe**. Parmi les 30 sapeurs-pompiers volontaires actifs que compte le centre de première intervention intercommunal du Soultzbach, ce fut l'occasion de décorer l'adjudant-chef Philippe Dubois de la médaille d'or pour 30 ans de service. Lors de cette cérémonie, ont été nommés au grade d'adjudant-chef, Patrice Willemann ; de sergent-chef, Nicolas Weiss ; de caporal-chef, Jérôme Weiss ; de caporal, Mathilde et Vickie Wendel ainsi que Bryan Jaeck. La remise de casque pour son engagement a été faite à Dylan Ficarelli.

L'ensemble des sapeurs-pompiers vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le chef de corps
L'adjudant-chef
Jérôme Muller

Conseil de fabrique

Souscription —
Soppe-le-Bas se mobilise pour son église

Le « compteur » de la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent affiche 3480 euros pour 2017, qui s'ajoutent aux 6424,65 euros collectés en 2016.
Va-t-il s'arrêter là pour cette année ?

Entreprises et particuliers, il vous reste jusqu'au 31 décembre prochain pour faire un don dans le cadre de la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent et bénéficier d'une déduction fiscale au titre de 2017 ! Vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse **Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas**, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2018. Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse **www.soppe-le-bas.fr/eglise**.

Le conseil de fabrique remercie tous ceux qui le soutiennent dans son action et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 à tous les lecteurs du *Flash 313*.

Flore et Loisirs

Un agenda chargé

Cette année encore, Flore et Loisirs aura été sur tous les fronts ! Après son assemblée générale, le 3 février, l'association a mis en place les **décorations de Pâques**, le 1er avril.

Puis elle a organisé comme à l'accoutumée les « **plantations de printemps** », qui se sont cette année encore déroulées dans le cadre de la Journée citoyenne, le 20 mai. Les bénévoles se sont ensuite occupés tout au long de l'été de **l'arrosage et de l'entretien** des géraniums, bégonias et autres pleck-trantus mis en place dans les jardinières et les parterres du village.

Puis Flore et Loisirs a organisé son grand **repas paella**, dont le succès ne se dément pas, le 17 septembre.

Les 18 et 19 novembre, la section « histoire et patrimoine » présentait son travail de l'année ainsi qu'une partie de la collection de photos anciennes de la commune lors de **l'exposition « L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours »**. L'équipe élargie de Flore et Loisirs lui a prêté main-forte pour la « **soirée soppoise** » placée sous le signe de la convivialité proposée le 18 novembre dans le cadre de la manifestation. **La section « histoire et patrimoine » de Flore et Loisirs remercie tous ceux qui ont contribué au succès de l'exposition « L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours ». Félicitations aux gagnantes du quiz ! Hélène, Suzanne et Sylvie** ont non seulement répondu correctement à toutes les questions, mais en plus elles ont trouvé les chiffres les plus proches du nombre de bulletins effectivement déposés dans l'urne le samedi 18 novembre à 19 heures. Chacune est donc repartie avec une bouteille de crémant et une BD sur l'histoire de la vallée de Masevaux bien méritées ! Cette exposition a également mis en lumière l'importance du prêt de document et photos ; la section « histoire et patrimoine » remercie par avance toutes les personnes qui contribueront à ses travaux futurs par l'apport de documents et photos.

Le 2 décembre, Flore et Loisirs mettait en place, avec des membres du conseil municipal, les **décorations et illuminations de Noël**.

Alors que 2017 s'achève, l'heure est venue de songer à l'**assemblée générale 2018**, qui aura lieu le **16 février** prochain **à 20 h** à la salle communale. Si les activités de Flore et Loisirs vous intéressent, n'hésitez pas à participer à cette assemblée générale ou à prendre contact avec le président de l'association, Joseph Wioland (03 89 26 91 59). D'autant plus que l'association ne manque pas de projets pour 2018 (voir notamment l'encadré ci-dessous) !

Le comité de Flore et Loisirs adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux qui contribuent aux diverses activités de l'association et souhaite une bonne et heureuse année 2018 à l'ensemble des lecteurs du *Flash 313*.

Création d'une « section citoyenne »

Vous n'avez pas le temps ou l'envie de vous engager dans des actions associatives tout au long de l'année, mais vous aimeriez participer ponctuellement à des chantiers citoyens ? La nouvelle « section citoyenne » de Flore et Loisirs est faite pour vous ! Dans le cadre de sa mission d'embellissement et d'animation du village, l'association vous propose d'être informé(e) par e-mail ou par SMS des chantiers citoyens projetés. Libre à vous ensuite de vous porter volontaire ou non pour y participer. Intéressé(e) ? N'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Julien Weiss, vice-président de Flore et Loisirs, au 06 68 53 82 31 ou par courriel à l'adresse bmsjjw@wanadoo.fr.
Vous aussi, devenez acteur de la vie de votre village !

Gratitude

L'association Gratitude a eu le plaisir d'accueillir à la traditionnelle **fête de Noël**, dimanche le 10 décembre 2017, les aînés des villages du Vallon du Soultzbach. De nombreuses personnes ont répondu présent et cela a contribué à rendre magique ce repas de Noël où toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour le bien-être de nos aînés. Le menu concocté avec grand soin par un cuisinier talentueux a régalé nos hôtes. Les arrangements musicaux de notre ami Philippe avec son accordéon ont agrémenté l'après-midi et plongé nos convives dans une ambiance chaleureuse. Nos aînés ont grandement apprécié les démonstrations de danses, assurées par le « Country Club ». Les doyens présents de chaque village ont été mis à l'honneur.

Le comité de Gratitude a pu mener à bien cette manifestation qui symbolise la magie de Noël, par le partage, la joie, et la bonne humeur, grâce à l'aide financière des communes du Vallon du Soultzbach.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une nouvelle année remplie de bonheur.

Rose Marie Fricker,
présidente

Association des Parents du Vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle, des écoles primaires de Soppe-le-Bas et du Haut Soultzbach. Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extrascolaires ainsi que des manifestations permettant le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

Cette année 2017 a encore été riche en événements, notamment pour les activités d'été. C'est avec dévouement que beaucoup de nos membres ainsi que des bénévoles d'autres associations ou à titre personnel nous ont aidés à mettre en place cette session 2017. Nous remercions encore une fois l'ensemble des intervenants, car sans eux, nous n'aurions pas pu présenter une quarantaine d'activités diverses et variées. Sport, bricolage, découverte, aventure, nature, lecture, musique...

Nos activités prévues pour l'année 2018 :

- Le carnaval, prévu le samedi 17 février 2018.
- Le lapin de Pâques sera également au rendez-vous le samedi 24 mars 2018.
- Le marché puériculture, prévu le dimanche 15 avril 2018 avec toujours autant de vendeurs, d'acheteurs et de pâtisseries, confectionnées par l'ensemble de nos membres, fait toujours recette.
- Les incontournables activités d'été durant la période estivale.
- La traditionnelle Saint-Martin le samedi 10 novembre 2018, avec son défilé nocturne à Soppe-le-Haut pour permettre aux enfants de la maternelle de montrer les lanternes confectionnées à l'école, et ainsi se retrouver dans une ambiance de début d'hiver, mais très chaleureuse.
- La fête de la Saint-Nicolas nous encourage chaque année à vous proposer une vente de mannalas ainsi qu'une visite à domicile (et à l'école pour les plus jeunes) du Saint patron des écoliers.
- Une surprise est également prévue pour souffler les 20 bougies de notre association en 2018 !

Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous sont transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes tous les bienvenus !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2018 pour que cette nouvelle année soit aussi fructueuse en événements !

Le comité de l'APVS

9, Vieille Route
68780 Soppe-le-Bas
apvs68@gmail.com

Page Facebook : association des parents du vallon du Soultzbach

Les Faucheurs de Marguerites

Baptêmes de l'air, école de pilotage, vols touristiques, photos, vidéo, bons cadeaux, le club ULM de Soppe-le-Bas « Les Faucheurs de Marguerites » vous accueille sur sa plateforme du lieu-dit « Breitling » 7j/7 selon les conditions météo.

Idéalement située à 20 mn de Mulhouse et de Belfort, notre base est un point de départ privilégié pour des vols touristiques au-dessus de la plaine d'Alsace, des Ballons des Vosges jusqu'aux bords du Rhin ou encore en direction de la Franche-Comté.

Que ce soit en multiaxe, autogire, pendulaire ou en paramoteur, il y en a pour tous les goûts, de la balade découverte tranquille à des vols plus dynamiques pour plus de sensations, et au plaisir du vol se rajoute parfois celui de voir votre village, votre maison depuis le ciel…

Personne à contacter :
Pierre Bellmann (président)
Tél. : 06 23 12 00 36
Mobile : 03 89 48 91 13
Mail :
p.bellmann68@gmail.com
Notre site internet :
http://ulm-haut-rhin.fr

Croix-Rouge

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts pour prévenir et apaiser les souffrances. Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes en difficulté sur l'ensemble du territoire, elle a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever. Pour cette raison, elle souhaite entreprendre une **campagne de sensibilisation en porte-à-porte à Soppe-le-Bas du 25 décembre 2017 au 20 janvier 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période.** Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Cette équipe pourra intervenir entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18h le samedi. Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques. **Plus d'informations sur https://soutenir.croix-rouge.fr/face-a-face**

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS